

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 40918 du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant attribution du brevet supérieur de spécialiste  
par validation des acquis de l'expérience professionnelle**

NOR : INTJ1815290S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu les articles L.4111-1 à L.4144-1 du code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012, fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) ;

Vu la note-express n° 73333/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 13 décembre 2017 ;

Vu le procès verbal de délibération de la commission en date du 31 mai 2018,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le brevet supérieur de spécialiste par validation des acquis de l'expérience professionnelle, spécialité « Administration et gestion du personnel », est attribué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

<b>Cousin</b> Christelle	NIGEND : 138 339
<b>Duvivier</b> Raphaël	NIGEND : 186 632
<b>Stéphany</b> Katia	NIGEND : 141 857

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI